

9 questions sur l'Année de la Foi

L'Année de la Foi proclamée par Benoît XVI débutera le 11 octobre prochain. De quoi s'agit-il ? Quel est le souhait du Saint-Père ? Que pouvons-nous envisager ? Voici des réponses aux questions que nous nous posons peut-être à quelques jours de son ouverture.

28/09/2012

1. Qu'est-ce que l'Année de la Foi ?

“ L´ Année de la Foi est une invitation à une conversion renouvelée et authentique au Seigneur, seul et unique Sauveur du monde” (Porta Fidei , 6).

2. Quand commence-t-elle, quand finit-elle ?

Elle se déroulera du 11 octobre 2012 au 24 novembre 2013.

3. Pourquoi a-t-on choisi ces dates ?

Le 11 octobre 2012, l'Eglise célèbre deux événements en même temps : le 50ème anniversaire de l´ ouverture du Concile Vatican II et le 20ème anniversaire de la promulgation du Catéchisme de l´ Église Catholique. Le 24 novembre 2013 correspond à la solennité du Christ Roi.

4. Pourquoi le pape a-t-il promulgué cette année ?

“Alors que dans le passé il était possible de reconnaître un tissu culturel unitaire, largement admis dans son renvoi aux contenus de la foi et aux valeurs inspirées par elle, aujourd’hui il ne semble plus en être ainsi dans de grands secteurs de la société, en raison d’une profonde crise de la foi qui a touché de nombreuses personnes”.

C’est pourquoi le pape nous invite “à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur, unique Sauveur du monde”. Le principal objectif de cette année-là est de faire en sorte que tout chrétien “puisse redécouvrir le chemin de la foi pour toujours montrer de plus en plus clairement la joie et l’enthousiasme renouvelée de sa rencontre avec le Christ”.

5. Quels sont les moyens proposés par le Saint-Père ?

Dans le Motu Proprio "Porta Fidei" il nous propose d'intensifier la célébration de la foi dans la liturgie, spécialement dans l'Eucharistie; de donner notre propre témoignage de la foi; et de redécouvrir les contenus de notre foi exposés principalement dans le Catéchisme.

6. Où aura-t-elle lieu ?

Benoît XVI, lui confère une portée universelle. "Nous aurons l'opportunité de confesser la foi dans le Seigneur ressuscité dans nos cathédrales et dans les églises du monde entier; dans nos maisons et auprès de nos familles, pour que chacun ressente avec force l'exigence de mieux connaître et de transmettre aux générations futures la foi de toujours. Les communautés religieuses comme celles des paroisses, et toutes les réalités ecclésiales anciennes et nouvelles, trouveront la façon, en cette *Année* ,

de rendre une profession publique du *Credo*” .

7. Où peut -on trouver des indications plus précises ?

Dans la note publiée par la Congrégation pour la doctrine de la foi , Il y est proposé par exemple :

- D´encourager les pèlerinages des fidèles au Siège de Pierre.
- D´organiser des pèlerinages, des célébrations et des rassemblements dans les principaux sanctuaires.
- De programmer des symposiums, des congrès et des réunions pour favoriser la connaissances des contenus de la doctrine de l´Église catholique avec une ouverture permanente du dialogue entre la foi et la raison.
- De lire ou de relire les principaux documents du Concile Vatican II.

- D'être plus attentif aux homélies, aux catéchèses, aux discours et aux autres interventions du Saint-Père.
- De promouvoir des retransmissions à la télévision, à la radio, des films et des publications à tous les niveaux, pour sensibiliser un vaste public au sujet de la foi.
- De faire connaître les saints de chaque lieu, témoins authentiques de la foi.
- De cultiver l'envie de connaître le patrimoine artistique religieux.
- De préparer et de diffuser du matériel à caractère apologétique pour aider les fidèles à trouver la réponse à leurs doutes.
- Des événements catéchétiques ciblant les jeunes pour leur montrer la beauté de la foi.

- De s'approcher avec plus de foi et plus fréquemment du sacrement de Pénitence.

- De se servir à l'école du compendium du Catéchisme de l'Église Catholique.

- D'organiser des groupes de lecture du Catéchisme et de promouvoir sa vente et sa diffusion.

8. Quels sont actuellement les documents à notre portée ? Le motu proprio de Benoît XVI "Porta Fidei" .

La note avec les indications pastorales pour l'Année de la Foi .

Le Catéchisme de l'Église Catholique .

Résumés sur la foi chrétienne .

9. Où peut-on obtenir plus d'information ?

A travers le site internet officiel de
l'année de la foi www.annusfidei.va

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr/article/9-questions-sur-l-
annee-de-la-foi/](https://opusdei.org/fr/article/9-questions-sur-l-annee-de-la-foi/) (24/03/2026)